

**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

**Débordements d'eaux usées :
Montréal doit minimiser et justifier la pollution du fleuve**

Montréal, le 30 septembre 2015 – La population est en droit d'obtenir un minimum d'explications adéquates lorsque vient le temps d'autoriser des travaux qui occasionnent une pollution d'importance, tel le déversement d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement. Les citoyens et usagers doivent alors être adéquatement alertés et des mesures sécuritaires doivent être mises en place.

Dans le cas du débordement de 8 millions de mètres cubes d'eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent, pendant au moins une semaine, la Ville a failli à la tâche en n'étant pas en mesure de donner des explications intelligibles. Selon la Fondation Rivières, tout indique que la Ville n'a pas tenté d'identifier des mesures pour réduire les impacts, tel un pompage temporaire des eaux, une conduite temporaire ou l'utilisation de méthode de construction particulières. Rien n'indique le coût de telles mesures de mitigation, ni d'ailleurs le coût qu'occasionnerait cette pollution, avec des eaux pouvant contenir des eaux industrielles fortement contaminées. Les lieux exacts des points de débordements et de la dispersion de la contamination demeurent également obscurs et confus.

La Fondation Rivières a conséquemment adressé une demande d'accès à l'information au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour connaître ces informations. La demande vise également l'analyse effectuée par le MDDELCC et si cette analyse a été effectuée par des gens ayant la compétence pour porter un jugement sur les méthodes de construction proposées par la Ville.

La Fondation Rivières, qui surveille la performance de plusieurs systèmes d'assainissement sur certaines rivières, souligne que les débordements d'eaux usées dans les cours d'eau constituent une problématique sous-estimée et méconnue au Québec. La Fondation préconise la mise en place d'un système d'alerte informant les usagers lorsqu'un déversement est susceptible d'affecter les usages en aval d'un point de déversement, tel la baignade, les prises d'eau, le nautisme.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.

-30-

Contact: Catherine Huard, directrice générale, 514 834-3031